

Recommandations pour le monde du sport et le système judiciaire, afin de mettre en œuvre une approche efficace et équitable des discriminations dans l'entraînement et de la protection des victimes.

S'adresser spécifiquement aux organes de décision et aux parties prenantes qui sont impliqués dans le traitement et la résolution des cas d'abus et de discriminations signalés au niveau national, comme le système judiciaire fédéral du CNSOF, et au niveau européen, comme les organes du Comité olympique européen.

- Promouvoir un encadrement et une atmosphère centrés sur l'athlète, où chacun·e se sent en sécurité et où chacun est considéré comme un individu unique.
- Intégrer une formation spécifique sur la discrimination et la violence, avec un accent particulier sur le sexisme et les violences sexuelles, dans le programme national de formation des éducateurs·trices.
- Promouvoir les ressources existantes au sein des clubs et associations sportives
- Permettre aux victimes de discriminations et de violences de s'exprimer, de laisser la parole à leurs témoignages. Pour ce faire, il est nécessaire de créer des moments d'échange et d'écoute. A la fin ou au début de chaque entraînement ou une fois par semaine, il est intéressant de mettre en place un temps d'échange avec les sportifs·ves afin de faciliter les témoignages mais aussi de créer un espace de confiance.
- Favoriser le soutien psychologique et mental afin d'aider les victimes de discrimination ou de violence dans le sport. La présence d'un psychologue au sein d'un club peut être une solution.
- Diffuser le code d'éthique dans l'écosystème du sport. Il est important qu'il soit imprimé et affiché dans chaque club, installation sportive et institution. Il doit également être signé par tout nouveau membre ou personnel du club.
- Garantir la sécurité des installations sportives : il est important que les athlètes aient accès à un environnement sûr, et la qualité des installations est essentielle. Les installations doivent être en bon état, comme les vestiaires, et les douches doivent être correctement fermées et en bon état, ainsi que les toilettes, et les installations doivent être correctement éclairées notamment.
- Créer des canaux de signalement des comportements inappropriés qui soient faciles et accessibles. Il doit y avoir des processus de signalement qui sont proches, par exemple dans le club de sport. D'autre part, il doit y avoir des possibilités de signalement qui sont organisées par des opérateurs neutres.
- Créer des commissions disciplinaires indépendantes, sans pour autant déresponsabiliser les structures sportives. Dans la plupart des fédérations, il existe une zone grise dans la collecte et le traitement des plaintes. Il n'est pas clair qui prend les sanctions et à qui elles doivent être transmises. Il y a un problème de transparence, et une proximité entre les individus au sein des fédérations qui conduit à une omerta.

Disclaimer

“Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui ne reflète que les opinions des auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.”